

**Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2025**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mr PHILIPPE, Mme GODARD, Mrs PLINE, VILLEDIEU, Mmes LÉONARD, PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mme LAVAL, Mrs DEFRANCE, MORICE, Mmes GUILLEMIN, AGNÈS, DUPONT.

Absents Excusés : Mme LE BATARD, Mr DIMÉSIC, Mme LEGOUPIL, Mrs MARY, MAHEUT.

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mme LE BATARD a donné pouvoir à Mme GODARD
Mr DIMÉSIC a donné pouvoir à Mr VILLEDIEU
Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme MOTTIN
Mr MARY a donné pouvoir à Mme DUPONT

2025/027 : VOTE DU BUDGET

Après lecture des propositions budgétaires étudiées en réunion plénière, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget de la Commune pour l'année 2025

- **Commune**

**Section de fonctionnement
(Dépenses – Recettes)**

2 597 994,68 euros

**Section Investissement
(Dépenses – Recettes)**

1 645 278,66 euros

Avec la nouvelle instruction comptable et budgétaire M57, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à compter du 1^{er} Janvier 2025 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

2025/028 : TAUX D'IMPOSITION 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

- TFB : 33,97 %
- TFPNB : 30,95 %
- THRS : 14,21 %

Mr Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2025/029 : INDEMNITÉS

Le Conseil Municipal fixe comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 2025, l'indemnité des régisseurs et l'indemnité de gardiennage au prêtre :

- Indemnité de responsabilité de caisse régisseur Musée de la Mine et Musée de la Meunerie soit 64,17 euros/an à verser à Mme Agnès MARIE.
- Indemnité au sonneur civil ex LITTRY 126,91 euros/an suivant circulaire INT/A8700006/C à verser au prêtre.
- Indemnité au sonneur civil ex LE MOLAY 126,91 euros/an suivant circulaire INT/A8700006/c à verser au prêtre.
- Indemnité de responsabilité de caisse régisseur de recettes communales 110 euros/an à verser à Mme Christelle LEGOURGEOIS.

2025/030 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux à temps complets et non-complets nécessaires au fonctionnement des services communaux et les classements indiciaires correspondants :

Le Conseil Municipal :

- VU le livre IV du code des collectivités territoriales et les textes qui l'ont modifié ou complété,
- VU les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,
- VU les délibérations précédentes ayant décidé la création de différents emplois communaux du personnel permanent,
- DECIDE – Les effectifs du personnel sont ainsi fixés :

EFFECTIFS NATURE DE L'EMPLOI

- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 3 Adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe, 1 à temps complet et 2 à temps non-complet, 21h/35h et 10h/35h
- 1 Technicien Principal de 1^{ère} classe

- 1 Agent de maîtrise principal
- 2 Agents de maîtrise
- 1 Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 3 Adjointes techniques territoriales principales de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint Territorial du patrimoine principal+ à temps complet
- 8 Adjointes techniques territoriales à temps complet dont 1 à partir du 01/04/2025.
- 4 Adjointes techniques territoriales à temps non complet 7h/35h, 7h50/35h, 17 h 49/35h ;
21 h /35 h (jusqu'au 31/03/2025)
- 1 Brigadier-chef principal
- 3 Contractuels dans les musées 2 pour 6 mois et 1 pour 2 mois.

2025/031 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a pris connaissance du travail de la Commission « Associations » sur les propositions de subventions à allouer aux associations pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal valide ces propositions, les crédits sont ouverts au budget primitif 2025 à l'article 65748.

Le Conseil Municipal accepte de travailler l'année prochaine différemment pour analyser l'ensemble des dossiers de demande de subvention.

L'Association « Moly's Pin Up » dans le cadre de l'organisation de son festival les 12 et 13 avril 2025, prévoit une surprise.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette initiative.

2025/032 : TERRAIN RUE DE BAYEUX

Le Conseil Municipal confirme sa décision du 25 Février 2025 de faire l'acquisition :

d'une part du terrain où est situé le bois rue de Bayeux cadastré section AC n° 23 pour un montant de 20 000 euros.

et d'autre part si c'est possible le terrain situé rue de Bayeux cadastré section AC n° 105 pour un montant de 2 500 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les négociations pour ces acquisitions et à signer les actes relatifs à celles-ci.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette initiative.

2025/033 : COMMISSION COMMUNICATION

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commission Communication souhaite maintenir l'emplacement actuel du panneau lumineux puisque celui-ci va être changé.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du descriptif du nouveau panneau lumineux qui pourrait être installé tenant compte de l'évolution de cet équipement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les négociations pour cet achat, avec une éventuelle reprise de l'ancien.

Le Conseil Municipal est favorable au développement de la communication avec les commerçants, notamment par le biais de whats'App et de l'application Panneau Pocket.

Le Conseil Municipal souhaite également définir un logo pour la Commune permettant d'avoir une nouvelle entité visuelle.

Mr DEFRANCE, Conseiller Municipal, présente au Conseil Municipal le travail de la Commission qui souhaite organiser un concours. Le Conseil Municipal valide ce règlement et décide d'allouer une enveloppe de 500 euros permettant de récompenser les 10 premiers lauréats.

2025/034 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme AGNÈS, Conseillère Municipale, présente au Conseil Municipal l'avancement de l'organisation d'une part de la fête de la musique avec l'Association les Amis du Disque et les commerçants et d'autre part la Course de Caisse à Savon le 21 Juin 2025.

Le Conseil Municipal se félicite de ces initiatives qui permettent d'animer la Commune.

2025/035 : PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 21 h/35 h et de créer un nouvel emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025 et ce, à la demande de l'agent et après avis du Comité Technique Territorial.

D'autre part, l'ESAT de Bayeux ne pouvant plus mettre à disposition du personnel pour renforcer l'équipe des services techniques, le Conseil Municipal décide de recruter pendant 4 mois un agent à temps complet à compter du 24 Mars 2025.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre le contrat correspondant.

2025/036 : ADHÉSION CDMJSEA

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, du Sport et de l'Engagement Associatif (CDMJSEA), la cotisation annuelle est de 150 euros.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2025 à l'article 6182.

2025/037 : VENTE DU TUNNEL

Le Conseil Municipal accepte de vendre le tunnel agricole dont les services techniques n'ont plus l'utilité au prix de 1 000 euros.

L'ESAT de Bayeux souhaite en faire l'acquisition.

Le Conseil Municipal valide cette vente et la recette sera prise en charge sur le budget à l'article 75888 (autres produits de gestion courante).

2025/038 : PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM), document qui sera soumis à une enquête publique du 12 mai au 03 Juin 2025.

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant 3 permanences :

- Le lundi 12 Mai 2025 de 9 h à 12 h
- Le Samedi 17 Mai 2025 de 9 h à 12 h
- Le mardi 03 Juin 2025 de 15 h à 18 h.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce document, deux élus se sont abstenus.

Chacun est conscient des contraintes générées par celui-ci, le Conseil Municipal devra mettre en place le Plan de Sauvegarde Communal organisant les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.